



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 juillet 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau

**Forum politique de haut niveau
sur le développement durable, organisé
sous les auspices du Conseil économique et social**
Point 3 de l'ordre du jour**
**Adoption de la Déclaration ministérielle
du forum politique de haut niveau**

**Projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session
de 2014 du Conseil économique et social et du forum politique
de haut niveau sur le développement durable, organisé sous les auspices
du Conseil, présenté par le Président du Conseil, Martin Sajdik (Autriche)**

**Déclaration ministérielle du débat de haut niveau
de la session de 2014 du Conseil économique et social
sur le thème « Régler les problèmes existants
et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire
pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir
les acquis du développement »**

**Déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau
sur le développement durable organisé sous les auspices
du Conseil sur le thème « Atteindre les objectifs du Millénaire
pour le développement et ouvrir la voie à un programme
de développement ambitieux pour l'après-2015,
y compris les objectifs de développement durable »**

Nous, ministres, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York :

1. Rappelons la Déclaration du Millénaire, le Documents final du Sommet mondial de 2005, les textes issus de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les conclusions de la manifestation spéciale organisée par le Président de l'Assemblée générale le 25 septembre 2013 sur le suivi des efforts accomplis dans

* E/2014/1/Rev.1, annexe II.

** E/HLPF/2014/1.



la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les résolutions 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale, en date des 9 juillet et 20 septembre 2013, respectivement;

2. Accueillons avec satisfaction la première séance inaugurale du forum politique de haut niveau sur le développement durable, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, tenue le 24 septembre 2013;

3. Nous félicitons de la tenue de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi, qui s'est déroulée du 23 au 27 juin 2014;

4. Soulignons que la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015 devrait tenir compte des problèmes et besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays africains, ainsi que des difficultés particulières qui rencontrent de nombreux pays à revenu intermédiaire. Les pays en conflit et ceux qui sortent d'un conflit requerront aussi toute notre attention pour relever les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés;

5. Réaffirmons le Programme d'action (Programme d'action d'Istanbul) en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et attendons avec intérêt la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement prévue prochainement et la deuxième Conférence sur les pays en développement sans littoral;

6. Avons étudié les thèmes de l'examen ministériel annuel de 2014 – « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement » – et du forum politique de haut niveau sur le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, – « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable » –;

7. Nous félicitons des acquis obtenus par la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement qui ont défini une vision commune et contribué au progrès remarquable et à des avancées importantes et substantielles en ce qui concerne la réalisation de plusieurs des cibles relatifs aux objectifs;

8. Sommes résolus à réduire les inégalités restantes, à combler les lacunes dans la réalisation et à surmonter les difficultés persistantes, s'agissant en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement qui sont le plus loin d'être atteints et de ceux au regard desquels les progrès ont cessé;

9. Réaffirmons notre ferme attachement aux objectifs du Millénaire pour le développement et décidons d'intensifier tous les efforts afin d'accélérer leur réalisation d'ici à 2015 sur la base de la maîtrise nationale et de l'appui de la communauté internationale;

10. Soulignons le rôle central d'un partenariat mondial renforcé pour le développement, apprécions l'importance de la maîtrise nationale et insistons sur le fait que, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, les efforts déployés au niveau national devront bénéficier d'un soutien de la communauté internationale et d'un environnement international favorable. Il faudra

impérativement mobiliser et utiliser efficacement toutes les ressources, publiques et privées, intérieures et internationales;

11. Réaffirmons qu'il est essentiel de promouvoir les droits de l'homme, la bonne gouvernance, l'état de droit, la transparence et le principe de responsabilité à tous les niveaux;

12. Demandons que tous les engagements pris au titre du partenariat mondial pour le développement soient concrétisés de toute urgence afin de combler les lacunes recensées par le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans ses rapports et insistons sur la nécessité d'accélérer les progrès pour atteindre la cible de 0,7 % du revenu national brut consacré à l'aide publique au développement d'ici à 2015, dont 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés, et exhortons les pays développés à se conformer au plus vite aux engagements qu'ils ont pris à titre individuel et à titre collectif;

Programme de développement pour l'après-2015

13. Sommes déterminés à élaborer pour l'après-2015 un programme de développement qui soit solide, ambitieux, inclusif et centré sur l'humain, fondé sur les bases jetées et l'expérience acquise durant le processus des objectifs du Millénaire pour le développement, qui permettra de mener à bien les tâches inachevées et de relever les nouveaux défis;

14. Réaffirmons, en poursuivant nos travaux, notre attachement à la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, au Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, à la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, et aux documents issus de toutes les grandes conférences et de tous les grands sommets des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental, et resterons guidés par les valeurs et les principes consignés dans ces textes;

15. Réaffirmons tous les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, dont notamment celui des responsabilités communes mais différenciées cité dans son principe 7;

16. Décidons que le programme de développement pour l'après-2015 devra renforcer la volonté de la communauté internationale pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable, soulignons l'impératif central qu'est l'élimination de la pauvreté et nous engageons à libérer d'urgence l'humanité de la pauvreté et de la faim et, constatant le lien intrinsèque entre l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable, soulignons la nécessité d'une approche cohérente qui englobe de manière équilibrée les trois dimensions de ce développement, qui exige de travailler vers un même cadre et ensemble d'objectifs de nature universelle et applicables à tous les pays, tout en tenant compte des circonstances nationales différentes et en respectant les politiques et priorités nationales et qui devrait aussi promouvoir la paix et la sécurité, la gouvernance démocratique, l'état de droit, l'égalité des sexes et les droits de l'homme pour tous;

17. Réaffirmons que, l'élimination de la pauvreté étant le plus grand problème mondial et un impératif indispensable du développement durable, elle sera au centre du programme de développement pour l'après-2015;

18. Reconnaissons que l'élimination de la pauvreté, le changement des modes de consommation et de production non viables, la promotion de ceux qui le sont, et la protection et la gestion de la base en ressources naturelles du développement économique et social sont les objectifs suprêmes et les impératifs essentiels du développement durable. De plus, nous réaffirmons la nécessité de le réaliser par une croissance économique soutenue, inclusive et équitable, en créant plus de possibilités pour tous, en réduisant les inégalités, en haussant le niveau de vie de base, en encourageant le développement social équitable et l'inclusion et en promouvant la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes, qui permettra notamment le développement social et humain tout en facilitant la conservation, la régénération, la restauration et la résilience des écosystèmes face aux problèmes nouveaux et naissants;

19. Accueillons avec satisfaction la mise en œuvre du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et attendons avec intérêt le lancement de tous ses programmes;

20. Soulignons l'importance de la croissance économique et de l'inclusion sociale et économique dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et du développement durable;

21. Réitérons qu'à l'approche d'un programme de développement inclusif et à dimension humaine pour l'après-2015, nous attendons avec intérêt un processus intergouvernemental transparent qui comprendra les apports de toutes les parties prenantes, dont la société civile, les institutions scientifiques et celles du savoir, les parlements, les autorités locales et le secteur privé;

22. Constatons avec satisfaction les processus prévus dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et déjà amorcés, notamment le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable, le processus chargé d'élaborer des choix pour un mécanisme de facilitation technologique, ainsi que les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement prévue pour juillet 2015, et attendons avec intérêt les résultats fructueux de ces processus;

23. Attendons avec intérêt la présentation, avant la fin de 2014, du rapport de synthèse du Secrétaire général, qui regroupera la gamme entière des apports disponibles et constituera un apport aux négociations intergouvernementales dont l'ouverture aura lieu au début de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, et qui aboutiront, en septembre 2015, à un sommet tenu au niveau des chefs d'État et de gouvernement et chargé d'adopter le programme de développement pour l'après-2015;

24. Décidons de rapprocher les scientifiques et les décideurs, notamment grâce à un rapport mondial sur le développement durable qui, compte tenu des débats sur les choix présentés dans le rapport du Secrétaire général lors de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenue en 2014 sous les auspices du Conseil et à partir des évaluations existantes, pourrait fournir un puissant instrument factuel apte à aider les décideurs à promouvoir

l'élimination de la pauvreté et le développement durable, contribuant ainsi au renforcement des capacités croissantes de collecte et d'analyse de données dans les pays en développement;

25. Soulignons la nécessité d'aplanir les obstacles à la réalisation complète de tous les droits des peuples vivant sous occupation étrangère, obstacles qui les empêchent de promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable;

26. Soulignons aussi qu'il importe d'éliminer les obstacles afin de promouvoir la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et d'un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable, pour les habitants des zones touchées par des crises humanitaires complexes et par le terrorisme;

27. Réitérons que, dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, le forum politique de haut niveau sur le développement durable tenu sous les auspices du Conseil économique et social effectuera, à partir de 2016, des examens réguliers sur le suivi et la mise en œuvre des engagements et objectifs de développement durable, y compris ceux qui ont trait aux moyens de mise en œuvre, et réitérons de plus que, tout en encourageant la production de rapports, ces examens : seront facultatifs et engloberont les pays tant développés qu'en développement, ainsi que les entités compétentes des Nations Unies; seront dirigés par les États avec le concours de ministres et d'autres participants de haut niveau; fourniront une plateforme aux partenariats, grâce à la participation des grands groupes et d'autres parties compétentes; et, en s'appuyant sur les dispositions pertinentes de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 2006 et sur les expériences et les enseignements tirés dans ce contexte, remplaceront les exposés nationaux volontaires effectués dans le cadre des examens annuels du Conseil;

28. Soulignons que ces examens tiendront compte des enseignements et des expériences issus des mécanismes d'examen en place, y compris les exposés nationaux volontaires effectués dans le cadre des examens ministériels annuels;

29. Saluons, comme étant des contributions concrètes à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, les travaux entrepris par le Conseil économique et social : activités opérationnelles; intégration; débats consacrés aux affaires humanitaires et de haut niveau; réunions de coordination et de gestion; examens ministériels annuels; Forum pour la coopération en matière de développement; réunion spéciale de haut niveau avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; forum de la jeunesse, avec son accent particulier sur l'emploi des jeunes; et forum des partenariats; ainsi que les travaux effectués, sous les auspices du Conseil, au forum politique de haut niveau sur le développement durable;

30. Constatons le rôle essentiel que la science, la technologie et l'innovation, y compris le transfert et la diffusion, à des conditions mutuellement convenues, de technologies écologiquement rationnelles, peuvent jouer pour parvenir à l'élimination de la pauvreté et au développement durable et concourir aux efforts visant ces problèmes mondiaux;

31. Reconnaissons l'importance de la dimension régionale pour le développement durable et invitons les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau sur le développement durable, notamment par le biais des réunions régionales annuelles et avec le concours éventuel d'autres entités régionales compétentes, de grands groupes et d'autres parties pertinentes;

32. Sommes profondément attachés à un avenir durable pour notre planète et pour les générations présentes et futures.
